



Mateloc

Le loueur de matériel pour le BTP de Cholet lève un million d'euros dans le cadre du plan d'investissement d'avenir afin de développer une nouvelle activité de négoce d'occasion sur son site d'Héric (44).

Le Journal des Entreprises – Janvier 2014

« Il faut favoriser la reprise en interne »



Alain Durand, président de l'Union régionale des Scop

Vous attendez beaucoup de la future loi sur l'ESS ? Nous espérons notamment voir la création de sociétés d'amorçage afin de faciliter la reprise des sociétés coopératives par les salariés. Ils

manquent de moyens aujourd'hui, il faudrait assouplir l'obligation capitalistique des 51% détenus par les salariés tout en assurant la protection des réserves impartageables. Nous souhaitons également un « droit de préférence » pour les salariés en cas de cession comme cela existe pour les locataires en cas de vente du bien qu'ils occupent.

Le modèle est-il adaptable à toutes les activités ?

Oui. Les secteurs historiques comme le bâtiment ou l'industrie représentent toujours 30% des effectifs chacun, mais le modèle se développe sur les services. La majeure partie des créations se fait désormais sur les services.

Il existe une aide régionale ?

En effet, le dispositif « Capital Scop », initié par la région en 2012, double l'apport du salarié associé dans la limite de 5.000 €. Cette aide à la constitution du capital social s'applique à la création ou à la reprise/transmission. C'est une aide supplémentaire pour maintenir la totalité de l'entreprise sur le territoire.

Le Journal des Entreprises – Janvier 2014